

A.C.E. -ARCONCE

ASSOCIATION DES USAGERS DE L'EAU, L'ASSAINISSEMENT ET POUR L'ENVIRONNEMENT

e-mail : ace.arconce@orange.fr site ace-arconce.fr
siège social - Volsin 71220 MARIZY

Intervention d'ACE ARCONCE
CNDP réunion publique du 24 avril 2015 à Marizy

Sur l'eau potable

Le raccordement au réseau d'eau potable demandé par Pierre et Vacances nécessite une extension et un renforcement du réseau et est destiné à alimenter plusieurs propriétés.

Pour ACE ARCONCE le financement de ce raccordement estimé à 4,3 millions d'euros devrait être pris en charge par le syndicat à hauteur de 2 000 euros, le reste à la charge du demandeur, comme pour tous les autres demandeurs de raccordement.

Le document du maître d'ouvrage indique que *“les coûts des investissements – des collectivités - seront supportés par le gestionnaire du Center Parcs qui paiera une redevance calculée en conséquence.”*

ACE ARCONCE estime que le régime accordé à Pierre et Vacances est contraire au principe d'égalité de l'utilisateur devant le service public.

Sans plus de précision sur cette redevance et afin de pouvoir estimer les conséquences des dispositions contenues dans le Document du Maître d'Ouvrage ACE ARCONCE demande :

- Le détail du montant annuel estimé de la redevance “eau potable” de Center Parcs.
- L'incidence financière de l'entretien des nouvelles installations sur le contrat de délégation du service public passé entre les collectivités et la SAUR.
- Comment les consommations d'eau seraient facturées à chaque utilisateur à l'intérieur du center Parcs.
- Quelles seraient les conséquences financières pour les collectivités si le succès du Center Parcs n'était pas celui escompté.

... / ...

Intervention d'ACE ARCONCE
CNDP réunion publique du 24 avril 2015 à Marizy

Sur l'assainissement collectif

Sur la commune de MARIZY la totalité des effluents collectés est traitée par lagunage mise en service en 1991 et dimensionnée pour traiter 200 équivalent habitants.

Pour le financement des voiries et réseaux publics la municipalité a institué la Participation pour Voirie et Réseaux (P.V.R.) sur l'ensemble du territoire.
La taxe de raccordement à l'égout est fixée à 1 000 € et la redevance assainissement collectif est de 80 centimes d'euros par mètre cube d'eau consommée.

Le zonage d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Marizy a été adopté en 2006 et comporte un projet d'extension de l'assainissement collectif au lieu dit "Le Pont".

Une étude réalisée en 2007 indique que *25 à 26 branchements supplémentaires sont possible (7 unités pour le secteur du pré de l'église, 13 unités pour le hameau Le Pont, 5 à 6 unités pour une urbanisation envisagée en partie haute du hameau Le Pont).*
L'étude précise que si la capacité de la lagune est dépassée il est possible d'envisager son agrandissement de 250 m² et ainsi augmenter d'une vingtaine d'équivalent habitants sa capacité.

Le maître d'ouvrage Pierre et Vacances retient l'option qui consiste à collecter et diriger les effluents du Center Parcs vers le hameau le Pont en direction d'une station d'épuration en aval de la commune de Marizy d'une capacité d'environ 3 300 équivalents-habitants dont 300 pour les effluents de la commune de Marizy et pour un investissement – réseaux plus station, de 2,7 millions d'euros.

ACE ARCONCE considère que la municipalité de Marizy n'a pas l'utilité d'une station d'épuration de 3 300 équivalent habitants qui pour l'essentiel serait réalisée pour les besoins d'une entreprise privée.

Le document du maître d'ouvrage indique que *"les coûts des investissements – de la collectivité - seront supportés par le gestionnaire du Center Parcs qui paiera une redevance calculée en conséquence."*

Sans plus de précision sur cette redevance et afin de pouvoir estimer les conséquences des dispositions contenues dans le Document du Maître d'Ouvrage ACE ARCONCE demande :

- Le détail du montant annuel estimé de la redevance "assainissement" de Center Parcs.
- Le coût estimé de fonctionnement de la station d'épuration.
- L'étude du scénario de modélisation du système d'assainissement de Marizy sans prise en compte des effluents de Center parcs citée dans le document du maître d'ouvrage.
- Quelles seraient les conséquences techniques et financières de la sous utilisation de la station d'épuration.